

N° CONTRAT ASSURVETO: 36424-aveto-1600450637 21/03/2021

Echéance:

Risque Assurance Chien/Chat

Recommandé avec Accusé de Réception

02/04/2021

Paris le

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à l'envoi de notre avis d'échéance, nous constatons que votre règlement de 55.54 (cotisation 37.54 euro + frais impaye 18.00 euro).

par prélèvement SEPA ne nous est pas parvenu à ce jour et ce, malgré les différentes relances (Mail, Appel, SMS) de nos équipes à votre égard.

Nous vous informons qu'à défaut de règlement dans les 30 jours à compter de l'envoi de cette lettre recommandée avec accusé de réception, qui vaut mise en demeure, les garanties conférées par votre contrat seront suspendues, en application de l'article L113.3 du code des Assurances.

A défaut de régularisation, le contrat sera résilié automatiquement à l'expiration d'un délai de 40 jours suivant la date d'envoi de la présente. Après résiliation du contrat, la garantie n'est pas due par l'assureur même en cas de paiement de la prime.

Ni la suspension des garanties, ni la résiliation du contrat n'emporte renonciation de notre part à nos droits au recouvrement des primes ou fraction des primes impayées.

En cas de refus de votre part de régulariser le montant des primes impayées, Assurmix entamera une procédure d'assignation auprès du tribunal judiciaire compétant, et ce de manière systématique.

Dans l'attente de votre règlement, veuillez agréer, Madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'Equipe Assurveto – Assurmix